

Département de la Creuse

Arrondissement de Guéret

COMMUNE DE LA CHAPELLE-BALOUE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt trois, le quatorze avril, les membres du conseil municipal de la commune de La Chapelle-Baloue, se sont réunis à 18h00 à la salle Agora, sur la convocation qui leur a été adressée par Mme la Maire en date du neuf avril, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents

- Mme Béatrice GOMES
- M. Florian BOLGAR
- Mme France-Muriel BLANCHE
- M. Valentin GRASSET
- M. Jérôme PASDELOU
- Mme Michèle PICOTY

Membres absents, excusés et représentés

- Mme Aurélie BRIANT a donné procuration à M. Valentin GRASSET
- M. Claude MAILLARD a donné procuration à M. Jérôme PASDELOU

La séance est publique.

Mme la Maire constate que le quorum est atteint.

La séance démarre à 18h13.

M. Florian BOLGAR est nommé secrétaire de séance.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1. Délibération adoptant le compte administratif
2. Délibération adoptant le compte de gestion
3. Délibération adoptant l'affectation de résultats 2022
4. Délibération adoptant le vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2023
5. Délibération adoptant le vote du budget primitif
6. Délibération adoptant le vote des subventions
7. Délibération adoptant l'inscription des admissions en non valeur
8. Délibération adoptant la convention de la télégestion en groupement de commandes
9. Délibération portant motion relative aux fermetures de classes en Creuse
10. Questions diverses

1. Délibération adoptant le compte administratif

Madame la Maire présente au conseil le compte administratif 2022.
Madame la Maire atteste que le budget 2023 est à l'équilibre réel et sincère.

Le conseil approuve avec 7 pour, 0 abstention et 3 contre.

2. Délibération adoptant le compte de gestion

Madame la Maire tend à M. BONNEFONT le compte de gestion 2022. Le conseil ne souhaite pas que Madame la Maire quitte la salle. Elle ne s'exprimera pas jusqu'à la fin de ce point.

Le conseil approuve avec 7 pour, 0 abstention et 3 contre.

3. Délibération adoptant l'affectation de résultats 2022

Madame la Maire propose l'affectation des résultats suivante :

- Excédent d'investissement 4 992,64 €
- Excédent de fonctionnement 67 783,75 €
- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 au budget principal) 4 992,64 €
- Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé 62 791,11 €

Le conseil approuve avec 7 pour, 0 abstention et 3 contre.

4. Délibération adoptant le vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2023

Madame la Maire rappelle ainsi au conseil municipal les taux d'imposition de 2021 et 2022 :

- Taxe foncière (bâti) : 30,83 %
- Taxe foncière (non bâti) : 78,30 %
- Taxe d'habitation des logements vacants : 8,30 % (inchangé)

Madame la Maire propose de **ne pas augmenter les taux d'imposition** pour l'année 2023.

Le conseil approuve à l'unanimité.

5. Délibération adoptant le vote du budget primitif

Madame la Maire présente le budget primitif 2023 chapitre par chapitre.

Le conseil approuve avec 7 pour, 0 abstention et 3 contre.

6. Délibération adoptant le vote des subventions

Après délibération, le conseil propose les subventions suivantes :

| | |
|------------------------------------------------------|------|
| Comité des fêtes de la Chapelle-Baloue | 150€ |
| ACCA | 150€ |
| Association Mimajit | 150€ |
| Crozant moto club | 150€ |
| Comice Agricole de Dun-Le-Palestel | 50€ |
| APVOC | 50€ |
| Comité de défense de la gare de Saint Sébastien | 50€ |
| Amicale des Sapeurs Pompiers | 50€ |
| Jeunes Agriculteurs de Dun-Le-Palestel | 50€ |
| Secours populaire français | 50€ |
| Association des conciliateurs de Justice du Limousin | 50€ |
| Solidarités Paysans Limousin | 50€ |

Le conseil approuve avec 9 pour, 1 abstention et 0 contre.

7. Délibération adoptant l'inscription des admissions en non valeur

Madame la Maire souhaite inscrire au budget primitif 2023 des provisions d'un montant de 745,96€ au chapitre 6817 correspondant à des créances ayant été provisionnées au cours des exercices précédents et qui ont été admises en non-valeurs.

Le conseil approuve à l'unanimité.

8. Délibération adoptant la convention de la télégestion en groupement de commandes

M. Padelou explique que dans le cadre du groupement de commandes « Diagnostic des systèmes d'alimentation en eau potable- schéma directeur» des communes de Dun-le-Palestel (coordonnateur du groupement), Colondannes, La Chapelle-Baloue, Lafat, Maison-Feyne, Naillat, Sagnat, Saint-Sulpice-le-Dunois, Villard, les syndicats d'adduction en eau potable de Saint-Sébastien/Crozant et de Fresselines/Chambon-Sainte-Croix, un deuxième groupement de commandes « réalisation des travaux de sectorisation et de télégestion des réseaux d'eau potable » avait été constitué par les communes de la Chapelle-Baloue, Lafat, Maison-Feyne, Naillat, Saint-Sulpice-le-Dunois, Villard, les syndicats d'adduction en eau potable de Saint-Sébastien/Crozant (coordonnateur du groupement) et Fresselines/Chambon-Sainte-Croix.

Les représentants de ce groupement de commandes avaient proposé et accepté que le poste informatique de réception des données de télégestion soit installé à la mairie de Dun-le-Palestel. Une convention fixant les modalités d'accueil techniques et financières de ce poste informatique avait été signée.

Ce groupement de commandes étant arrivé à son terme en 2021, il est nécessaire d'en créer un nouveau afin de remplacer et moderniser les installations. La commune de Dun-le-Palestel souhaite rejoindre le groupement afin de centraliser les installations et de réduire les coûts des mises à jour nécessaires. La commune de Colondannes ne souhaite pas rejoindre ce nouveau groupement. La commune de Sagnat le rejoindra ultérieurement étant déjà liée par un contrat avec un prestataire. Après avoir lu les termes de la convention, il demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil approuve à l'unanimité.

9. Délibération portant motion relative aux fermetures de classes en Creuse

Mme la Maire propose au vote une motion relative aux fermetures de classes en Creuse.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Mme la Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20h27.

Les dates des prochains conseils restent à définir. Mme la Maire enverra des propositions aux conseillers municipaux.

Le 10 mai 2023

**Le secrétaire de séance,
Florian BOLGAR**

**La présidente de séance, Mme la Maire,
Béatrice GOMES**

